



## Violence juvénile : une comparaison France-Etats-Unis

*En marge du symposium "La violence des jeunes, un problème de santé publique",  
French-American Foundation,  
New-York, 2-3 octobre 1996*

*Denis Salas a eu la gentillesse de nous envoyer ses premières impressions.*

Figure de l'intolérable, la violence s'apparente à un vertige. Tout un monde social bascule d'un seul coup hors de l'évidence tranquille où le place notre vie quotidienne. L'épaisseur de la culture se déchire d'un coup subitement pour nous ramener à un obscur point de départ. L'usage de la force opère un retour à l'état de nature aussi brutal qu'il est profondément destructeur. Tel est le choc de la violence dont hérite la justice : une régression dans la vie sociale, un acte porteur d'une énigme à déchiffrer et surtout l'interminable cri de la victime qui appelle vengeance. La justice est face à une demande mimétique de violence en retour qui veut rétablir l'équilibre entre le mal subi par la victime et le mal infligé par l'auteur. Devant un fait d'une telle puissance anthropologique, on mesure la force de notre droit des mineurs qui veut briser cet engrenage. Notre différence majeure avec les américains est bien une tolérance pour la violence juvénile sous la forme d'un droit qui garantit une action éducative et d'une justice qui y voit avant tout le signe d'un individu en conflit

avec lui-même. Bref, c'est à la charnière de cet intolérable de la violence juvénile comme menace et de la tolérance de notre culture pour sa différence que naissent les enseignements majeurs d'une comparaison entre la France et les Etats-Unis.

### La violence des sociétés démocratique

On connaît la culture de la violence dans la tradition américaine, ses effervescences multiples dans les médias et les sites urbains. Mais on oublie trop ce que cette violence doit à ce que Tocqueville appelait la société démocratique. A l'opposé des anciennes sociétés, la démocratie accroît le sentiment d'égalité entre les individus et les similitudes entre eux. Là où une société hiérarchisée développe des conflits entre des classes inégales, la violence des sociétés démocratiques est plus indéterminée. Postulant l'égalité entre tous et la négation des appartenances anciennes, elle déplace, exaspère, démultiplie la violence sur d'innombrables sites. Le premier enseignement de cette comparaison est dans cette commune appartenance de la France et des Etats-Unis à une forme de violence inhérente aux sociétés démocratiques. Derrière cette égalité de droit resurgissent les inégalités de fait fondées sur la race, le sexe, le sang ou l'âge. La formidable poussée d'égalitarisme qui livre la société américaine au marché, à la compétition, au dualisme social laisse aussi des groupes entiers dans une désaffiliation chronique. La violence est l'expression de ceux qui n'ont plus de part à cette société, tous ceux qu'abandonne la promesse démocratique. Décrochée d'un monde ancien où les places de chacun étaient assignées une fois pour toutes, la démocratie porte en elle des individus en quête d'identité. Orphelins d'un espace commun il ne reste, pour beaucoup d'entre eux, que la violence pour exister.

C'est en ce sens que le symptôme de la violence américaine nous concerne directement. La violence est le fruit de la dynamique démocratique et pas seulement

d'une culture où la jeunesse est en proie à la "rage" ce que les enquêtes savantes ne font guère apparaître. Voulant l'éclaircir, ils opacifient le paysage. Cherchant à la mesurer, ils ne font que prolonger son symptôme. A leur manière - comme les médias - ils ne sont que des miroirs de cette violence. Les instruments de mesure utilisés peuvent mettre en avant les manifestations de la violence les plus spectaculaires en occultant la signification des violences invisibles.

Régulièrement on voit des chiffres exploser et des courbes monter : mais quel en est le sens ? Faut-il s'arrêter au slogan "crime, drug and guns" pour comprendre ce qu'est la violence ? N'est-ce pas la mesure d'un tel fait qui clôture nos représentations de la violence ? Derrière la masse des chiffres, il y a des destins individuels qui restent une énigme. Pourquoi ne pas voir aussi derrière chaque acte de violence un séisme familial caché, un conflit non résolu, une dépression non soignée ? On peut se demander si cette représentation ne dissimule pas une violence endogène qu'il faut aussi mesurer : sait-on qu'en France la mortalité violente représente 70 % chez les jeunes de 15-25 ans (pour moins de 10 % dans l'ensemble de la population) ? Dit-on suffisamment qu'en France l'alcoolisme touche 50 % des jeunes de 12 à 18 ans ?

Autrement dit, la violence américaine loin d'être seulement le produit d'une culture pourrait tout aussi bien préfigurer la nôtre demain. Nous sommes plongés dans le même monde démocratique et notre Etat, loin d'être providentiel, laisse de plus en plus le marché s'imposer et le social s'étioier. Le recul de l'Etat pourrait même avoir des conséquences catastrophiques car nos communautés intermédiaires n'ont pas le même rôle de filet de sécurité qu'elles jouent au Etats-Unis. Pour beaucoup de jeunes orphelins de l'Etat, sans attente à l'égard d'une société qui les rejette et dépossédés des communautés d'appartenance, que reste-t-il sinon la violence ?

### La violence des jeunes : menace ou signe ?

Second enseignement, dans un pays où il n'y a pas d'Etat au sens où nous l'entendons - à la fois interventionniste et universel - la violence des "jeunes" ne se distingue pas de celle des autres violences de la société. Certes il existe de bons programmes éducatifs pour les mineurs dans certains Etats mais ils n'ont rien de permanent et dépendent de facteurs politiques conjoncturels. On n'y retrouverait ni un droit, ni des institutions pénales dérogatoires du moins aussi nettement que le nôtre. Sans doute parce qu'il n'y a pas de tradition éducative à l'égard de la délinquance des jeunes mais aussi parce que la violence est massive et identitaire notamment pour la population noire. Nous français, étudions volontiers la violence des adolescents, les violences intra-familiales, la délinquance initiatique inhérente à un âge de la vie. Nous différencions nettement dans le droit et dans des institutions la violence des jeunes dans la masse anonyme des violences de la société. Nous nous interrogeons sur le symptôme de la violence et sur la nécessité de connaître l'histoire de ces jeunes avant de les juger. Nous allons même plus loin puisque nous donnons la priorité à une mesure éducative même dans des affaires criminelles. Loin de tout cela, les américains globalisent, chiffrent, mettent cette violence en courbes. Ils soumettent les programmes éducatifs à des résultats alors que la prison demeure un service public permanent que nul ne songe un instant à remettre en cause.

L'effet de miroir est saisissant. D'un côté, on apprend ainsi que le taux d'homicides des 15-25 ans est de 22/100 000 h. aux USA alors qu'il est de 1,4 en France. De l'autre, on mesure chaque jour les ravages de la *tough penology* (pénalité dure) quand on sait qu'un grand nombre des Etats conservent la peine de mort pour des mineurs. On a le sentiment que la violence atteint un point de non-retour et dresse durablement les individus les uns contre les autres. Dans une

société où l'Etat est faible, remplit peu sa fonction éducative et consacre à sa sécurité tant de moyens, chaque individu apprend à se défendre par lui-même face au danger que représente autrui. Le pays se protège à ses frontières par les protocoles de sécurité comme si chaque individu réactualisait à son entrée sur le territoire la menace terroriste à lui seul. Les écoles s'organisent face à la violence : détecteurs de métaux, vitres antiballes, uniformes, non circulation en dehors des horaires... Les individus s'arment massivement : 200 millions d'armes se cachent dans les foyers américains ! Un simple échange de regard entre jeunes dans un quartier peut déclencher les pires règlements de compte. Les jeunes sont élevés dans cette culture de la violence : un livre étonnant de Fox Butterfield (*"All God's children : the Bosket family and the american tradition of violence"*, A. Knop, 1995) démontre la transmission intergénérationnelle et inconsciente de la violence à travers l'histoire d'un des jeunes prisonniers les plus violents de sa génération, Willie Bosket.

Aux Etats-Unis, la violence devient une revendication identitaire (surtout pour les jeunes noirs) alors que l'Etat n'y voit qu'un fait désindividualisé et massif, bref, un désordre à résorber. Chez nous, la violence a davantage un visage et une histoire depuis qu'existe une justice pour mineurs. Elle renvoie au sujet non sa violence mais l'exigence inéluctable d'un conflit à surmonter dans la perspective d'une intégration sociale. Alors qu'outre Atlantique la violence est constitutive d'une affirmation identitaire face à la violence en miroir de l'Etat, chez nous la réponse de l'Etat vise à désamorcer une telle construction, à la prendre à revers, à prescrire la voie éducative qui n'est d'ailleurs pas exempte de sanction.

### Une ethnicisation de la violence

Avec l'enjeu des représentations, nous touchons ici le troi-

sième enseignement de cette comparaison : l'ethnicisation des problèmes sociaux que nous ne connaissons pas au même degré en France. Il arrive que dans les écoles américaines (comptant jusqu'à 4000 élèves) l'on parle 50 langues différentes ! Chez nous, le concept de citoyenneté sert de commune appartenance (même si la politique anti-immigration triomphe actuellement sous la pression de la classe moyenne et les coups de boutoirs de l'extrême droite) alors qu'aux Etats-Unis, la société est atomisée en communautés dont les conflits sont régulés par le judiciaire. L'explosion de la violence meurtrière est avant tout produite par les "non-white" mais savamment orchestrée par les politiques : le programme *stop and friskies* qui prévoit des fouilles systématiques pour la recherche des armes est destiné à mieux contrôler la criminalité des groupes ethniques. Le nombre de jeunes tués est 6 fois plus nombreux pour les noirs que pour la moyenne de la population. La dimension sécuritaire et la volonté de maintien de l'ordre public troublé par les Noirs dans les communautés domine le paysage urbain. La fonction éducative se replie dans le communautaire alors que la police - et la prison - limitent l'Etat à une fonction punitive, expression d'une violence légitime face à une société violente. Ce sont les communautés et au premier chef *les communautés noires qui assurent cette fonction éducative*. Il y a une prise en charge communautaire à l'extérieur de laquelle la police est vécue comme une "armée d'occupation" et la prison constitue un ultime filet de sécurité : dans les grandes villes américaines, ce sont près de 55 % de jeunes noirs de 15-25 ans qui sont incarcérés. Cette ethnicisation de la violence a pour pendant une législation discriminante : les lois fédérales sous l'emprise d'une majorité conservatrice du Congrès et contre l'avis de la commission des sentences visent en fait les Noirs : la pénalisation accrue du crack vient d'être renforcée par rapport à celle de la cocaïne : la détention de 1 gr. de crack est puni de 5 ans d'emprisonnement alors que 500 gr. de cocaïne l'est de



5 ans. Le résultat est inévitable quand on sait que le crack - très nocif et peu coûteux - est surtout répandu chez les Noirs. Alors que chez nous l'Etat républicain a pris en charge de longue date la fonction éducative, les américains abandonnent aux communautés naturelles cette fonction. Mais jusqu'où peut-on aller quand on connaît le degré de dislocation de la parenté dans certains quartiers noirs !

### L'avenir de l'exception française

Dernier point, ces données doivent mieux nous permettre de mesurer nos atouts : une tradition de la citoyenneté qui dépasse les clivages communautaires, un droit pour tous les mineurs qui reste un rempart contre la surviolen- ce de la prison et une justice des mineurs qui a nourri une culture professionnelle autour de la priorité éducative. En l'absence d'un tel héritage, comment s'étonner qu'aux Etats-Unis la justice pénale devienne omniprésente comme mode de régulation des relations interindividuelles et gestion d'une population qui a choisi globalement la violence comme mode de vie. Elle exprime la conflictualité de la démocratie face aux carences familiales (tant de familles noires sont monoparentales), aux failles du système éducatif, et aux peurs de la classe moyenne. Une société qui oublie de penser que sa relation aux jeunes suppose une attitude de tolérance voue son destin à la prolifération des prisons. Aux Etats-Unis l'abandon de plus en plus prononcé de toute idée de réinsertion ou de toute différenciation de la violence juvénile est d'une portée considérable. La prison s'installe dans les villes américaines comme le seul moyen pour la société d'éponger sa marginalité, de masquer les dégâts du libéralisme et de mettre à l'abri les citoyens. Outre le fait connu qu'1,5 millions d'américains sont en prison, la disparition des libérations conditionnelles dans une grande partie des Etats, la progression de la notion de "surveillance intensive" et celle de surveillance électronique (*Electronic monitoring*) (3,5 mil-

lions de personnes) et le succès de l'emprisonnement-choc sont des tendances lourdes de la justice pénale. Ces nouveaux moyens, loin de diminuer le recours à la prison, ont en fait enrichi d'une nouvelle gamme punitive l'incarcération. Les enjeux de demain pour nous sont bien là : le bracelet électronique est encore un projet, les suivis post-pénaux sont encore dans nos tiroirs et la population pénale ne cesse de monter. Jusqu'à quand ?

Que sera demain dans ce contexte le droit français des mineurs qui paraît bien isolé en Europe ? Une étude récente de sentencing comparée réalisée par des juges entre l'HEJ et un centre de recherche anglais (NACRO) montre que pour un vol aggravé commis par un mineur, la France est le seul pays concerné à proposer une mesure éducative : les Anglais prévoient 5 ans de prison, les Allemands 2 ans avec sursis, les Hollandais 2 ans de détention dont un tiers avec sursis. Seuls les Suédois proposent une mesure de probation qui s'apparente à nos mesures éducatives. Pour nous aussi, la délinquance des jeunes est en train de devenir une menace plus qu'un signe. Peut-être aussi que notre démocratie est en train d'oublier sa promesse d'une éducativité pour tous ? Pour la première fois en France, aux termes d'une loi récente, l'examen de la personnalité d'un mineur ne sera plus requis quand il sera pour la police un multi-récidiviste réitérant<sup>1</sup>. La droite - plus que l'extrême droite - dit désormais clairement que la lutte contre la violence juvénile est une composante de sa politique de sécurité. Quand on voit le puissant écho des partis de la "law and order" hors de nos frontières, on ne peut qu'éprouver quelque inquiétude. Espérons tout de même que notre culture professionnelle dominée par l'idée éducative gardera sa capacité de résistance.

Denis Salas

<sup>1</sup> cf. "Le mythe de l'adolescent invulnérable, une nouvelle stratégie sécuritaire" D. Salas, *Justice*, juillet 1996.

## QUESTIONS DE SOCIÉTÉ

La République pénalisée  
SAVOIRS • ENJEUX • DEBATS

### La République pénalisée

Antoine GARAPON  
Denis SALAS

Débat avec  
Olivier MONGIN

- Le point sur la "pénalisation" de la République et ce qu'elle sous-entend : une extension de la justice pénale à des personnes jusque-là protégées ; le traitement des méfaits du libéralisme, par un recours massif à la prison ; le nouveau langage à travers lequel les individus traduisent aujourd'hui leurs relations.

- Une recherche des causes de ce "tournant pénal" : l'importance prise par les victimes et les médias, qui trouvent dans les associations et l'opinion un relais puissant ; l'autonomie des magistrats, qui tendent à s'émanciper de la tutelle de l'Etat ; un développement interne à la société démocratique, qui, face à l'insécurité, accentue l'individualisme peureux.

- Des propositions pour lutter contre les ravages possibles d'un tel mouvement : rapatrier le droit pénal sur quelques délits essentiels ; imaginer d'autres manières de signifier la réprobation sociale ; substituer à la logique répressive la protection des individus fragiles qu'engendrent nos sociétés.

Antoine GARAPON et Denis SALAS sont magistrats et anciens juges des enfants. Ils animent ensemble l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice. Antoine Garapon a publié *Le Gardien des promesses. Le juge et la démocratie* (Odile Jacob, 1996). Denis Salas a publié *Du procès pénal* (coll. "Les voies du droit", PUF, 1991) et "Sujet de chair et sujet de droit : la justice face au transsexualisme" (PUF 1994)